

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT - (N° 433)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Limiter l'usage de la BPI aux entreprises des zones urbaines défavorisées est inique et discriminant.

Qu'en est-il des entreprises des autres zones ?